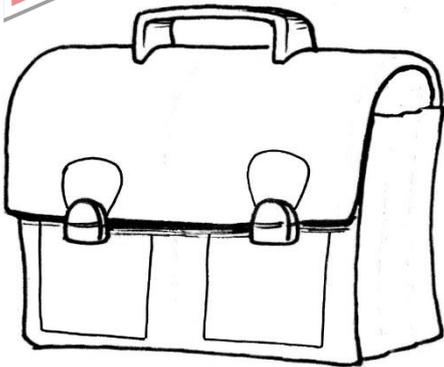


INFORMATIONS

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017-2018



Les inscriptions scolaires pour l'année 2017-2018 auront lieu tout le mois de mars.

Pour ce faire, vous devez vous rendre soit à la mairie soit à l'Agence Postale Communale aux heures d'ouverture, pour compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents ci-dessous **(en mains propres)** :

- le livret de famille, ou une carte d'identité de l'enfant ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF)
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (carnet de santé)
- un certificat de radiation de l'école précédente (s'il y a lieu)

→ Tous ces documents sont à fournir le jour où vous venez compléter le formulaire d'inscription

Un certificat d'inscription vous sera alors délivré, **vous permettant ensuite d'enregistrer votre enfant auprès de la directrice de l'école.**

Par délégation du Maire,



Monsieur Nicolas VANNEAU, 1^{er} Adjoint



